

Notice technique

AMÉNAGEMENT / GESTION



EMAS

► CONTEXTE

La conférence de Rio de 1992, a défini le développement durable comme étant un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes, à commencer par ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Rapport BRUNTLAND - 1987). Afin de répondre à ces objectifs, l'Union européenne a adopté le Règlement [CEE] n°1836/93 incitant les entreprises à participer volontairement à un système de management environnemental et d'audit [EMAS].



pour allier développement économique et maintien des équilibres écologiques.

Depuis les années 1990, la préservation de notre planète est au cœur de nos préoccupations. Le modèle de développement de notre société met en péril la diversité du vivant, les écosystèmes, menace l'équilibre climatique et provoque l'épuisement des ressources naturelles.

Depuis, une prise de conscience s'est opérée et est apparue l'idée de développement durable

Suite à cela, différentes mesures, programmes d'action (Agenda 21, charte de développement...), lois (Grenelle de l'environnement...) et normes (ISO) ont vu le jour. Pour être adoptées par le plus grand nombre, ces mesures ne doivent pas seulement prendre la forme de normes réglementaires,

de contraintes à respecter. Elles doivent aussi s'appuyer sur un engagement volontaire. C'est pour répondre à cette attente que la Commission européenne a adopté en 1993 le Système de Management Environnemental et d'Audit de l'Union Européenne, EMAS.

Les espaces naturels sont des lieux d'expérimentation appropriés pour allier biodiversité, activités économiques, de loisirs et conservation du patrimoine. Ce sont des lieux où l'éco-responsabilité doit être maîtrisée, la certification et l'enregistrement sont des moyens pour y parvenir.

Eden 62, gestionnaire d'une soixantaine d'Espaces Naturels Sensibles dans le département du Pas-de-Calais, se devait de réduire son impact sur l'environnement (pollution, consommation de ressources naturelles...), EMAS est alors apparu comme l'outil adéquat pour répondre à ces objectifs. Cette démarche est d'autant plus importante qu'elle répond à l'une des actions souhaitée par le Conseil général du Pas-de-Calais dans l'application de son Agenda 21.

Depuis le 21 février 2013, Eden 62 est officiellement enregistré EMAS.



Un outil qui vise à améliorer de façon continue et transparente les performances environnementales d'une structure en limitant l'impact de ses activités sur la nature, les espèces faunistiques et floristiques.

EMAS, Eco-Management and Audit Scheme (Système de Management et d'Audit Environnemental), est un règlement européen d'application volontaire permettant à tout type d'organisation d'évaluer, de publier et d'améliorer sa performance environnementale. Adopté en 1993 et mis en œuvre en 1995, le premier règlement EMAS, destiné à l'origine au secteur industriel, est fondé sur la norme de système de management environnemental ISO 14001. En 2001, il est étendu à tous les secteurs économiques, publics ou privés (entreprise, administration nationale ou régionale, autorité locale, école ou hôpital, organisation non gouvernementale, etc). La version actuelle d'EMAS a été révisée en 2009 et repose sur la norme ISO 14001 de 2004, assortie d'exigences complémentaires. Il permet, depuis 2010, l'enregistrement d'organisations situées en dehors de l'Union européenne.

Une méthode de gestion qui fait preuve de crédibilité et de transparence

EMAS fait preuve de transparence en permettant à quiconque (public, personnel de la structure, organismes extérieurs...) d'accéder librement aux documents relatant les engagements, les objectifs et les actions mis en place par la structure. EMAS offre également rigueur et crédibilité en s'appuyant sur une procédure stricte qui doit être validée par un vérificateur EMAS.

Six indicateurs ont été définis pour évaluer les grands enjeux environnementaux :

- efficacité énergétique ;
- tri et diminution de la production de déchets ;
- utilisation rationnelle des matières ;
- biodiversité ;

- diminution de la consommation d'eau ;
- réduction des émissions atmosphériques.

Des avantages divers et nombreux

L'enregistrement EMAS présente de nombreux avantages :

- Une protection et une amélioration de la qualité environnementale. En effet, la mise en place d'une gestion environnementale de haute qualité réduira les impacts de l'homme sur les milieux et les espèces.
- La réduction des flux (énergie, déchets, eau, transports). L'objectif de réduire les gaspillages et la consommation permettra de diminuer les coûts et de réaliser des économies.
- Une image rehaussée et un personnel impliqué et motivé par les enjeux environnementaux. L'utilisation du logo EMAS renforce la crédibilité de la structure. Il est assimilé à un gage de confiance auprès des partenaires et permet également d'acquérir une visibilité au niveau européen. Le bon fonctionnement de la démarche EMAS nécessite une implication de chaque membre du personnel qui se voit sensibilisé et responsabilisé face aux attentes et aux objectifs d'EMAS.
- Une garantie de conformité à la législation environnementale.
- Une image de marque crédible grâce à la diffusion d'informations environnementales validées par un organisme n'ayant aucun lien avec l'organisation.
- EMAS pourrait devenir un critère d'éligibilité pour l'octroi d'aides européennes.

Figure 1 : Utilisation du cheval plutôt que d'engins motorisés pour débarder le bois



LA PROCÉDURE



Une procédure longue qui demande rigueur et transparence.

Les sept étapes de la procédure d'enregistrement à travers l'expérience d'Eden 62.

L'**analyse environnementale** est la première étape. Eden 62 a dû établir un diagnostic qui vise à identifier les effets néfastes de ses activités sur l'environnement. Cette analyse comprend un diagnostic juridique, organisationnel, environnemental, une synthèse et une hiérarchisation des nuisances et des activités à prendre en compte prioritairement. Pour réaliser cette analyse, le chargé de mission en charge du projet EMAS a rencontré l'ensemble des agents pour préciser leurs activités et évaluer leur impact potentiel sur l'environnement. Un tableau a ensuite été réalisé pour classer les nuisances par ordre d'importance.

Suite à cette analyse environnementale, les grands axes de la **politique environnementale** ont pu être définis. La politique environnementale présente les objectifs généraux et finalités sur lesquels reposera l'action en matière d'environnement. Au travers de celle-ci, Eden 62 décide formellement de prendre en compte les différents impacts sur l'environnement occasionnés par ses activités et services.

Une fois le document validé par la direction d'Eden 62, il a été publié, puis diffusé à l'ensemble du personnel et rendu accessible au public.

La troisième étape propose, via la rédaction du **programme environnemental**, les mesures et actions à mettre en place pour atteindre les objectifs. Le choix est basé sur les résultats obtenus suite à l'analyse environnementale. Ce programme comprend le détail du calendrier, des personnes responsables de l'action, des ressources et des mécanismes engagés pour répondre aux attentes d'EMAS. Eden 62 a nommé ce programme le « programme d'amélioration des performances ».

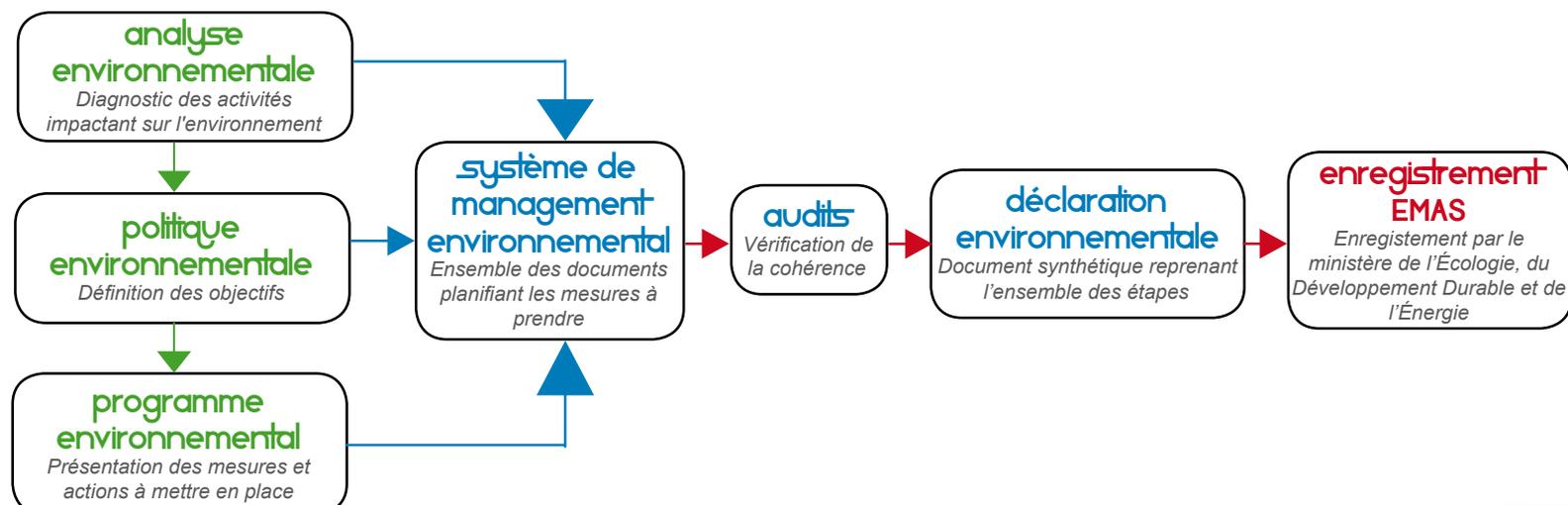
Les étapes précédentes alimentent le **système de management environnemental (SME)**. Il rassemble ainsi l'ensemble des documents et enregistrements qui permettent d'apprécier, d'évaluer et d'améliorer les performances environnementales de la structure. Eden

62 a dû intégrer les responsabilités et les procédures obligatoires fixées par le règlement EMAS dans le SME.

Plusieurs **audits** interviennent tout au long de la mise en place de la procédure EMAS. On distingue les **audits internes** des **audits externes**. Les audits internes sont réalisés régulièrement par trois personnes à Eden (personnes formées à la technique d'audit par un bureau d'études) pour vérifier le bon déroulement du SME. Les audits externes sont effectués soit par le Conservatoire d'Espaces Naturels (structure équivalente à Eden 62 ayant les mêmes domaines d'activités, certifiée EMAS et apte à réaliser des audits) pour réaliser des contrôles sur la procédure, soit par un bureau d'études agréé pour certifier la bonne conformité au règlement EMAS et le respect de la réglementation.

La sixième étape est la rédaction de la **déclaration environnementale**. Ce rapport permet d'instaurer une communication claire et cohérente au sein de la structure et auprès du public. Il décrit l'état d'avancement du programme environnemental et dresse le bilan des performances ainsi que des solutions envisagées en vue d'une amélioration continue. Cette déclaration présente la politique environnementale, le programme et les objectifs environnementaux, ainsi que le système de management environnemental mis en place. Elle rappelle les dates clés et les éventuels changements significatifs. Enfin, le nom, les indicateurs (suivis des actions) et le numéro d'accréditation du vérificateur EMAS doivent également y figurer. Cette déclaration doit être mise à jour régulièrement et doit être mise à la disposition de toutes personnes qui voudraient en prendre connaissance.

La dernière étape est l'étape de l'**enregistrement**. La demande se fait auprès du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie qui procède à l'enregistrement EMAS, après s'être assuré que la déclaration environnementale a bien été validée par un vérificateur EMAS, et que le dossier ne présente pas d'éléments flagrants de non respect des dispositions du règlement.



POURQUOI ET COMMENT METTRE EN PLACE EMAS À EDEN 62 ?

La préservation de la biodiversité est le moteur de notre action. Chacun sait combien notre comportement au quotidien peut nuire à notre patrimoine. Ne pas diagnostiquer, évaluer, améliorer notre fonctionnement au quotidien, pour réduire notre impact, serait une gageure voire une aberration.

Les motivations d'Eden à s'ouvrir à EMAS.

Depuis quelques années, le Conseil général et les collectivités territoriales ont pris conscience des enjeux en matière de développement durable et ont mis en place leurs Agendas 21.

Cette démarche collective en faveur de l'environnement et de la société a incité Eden 62 à montrer également l'exemple, en diminuant l'impact de ses activités de gestion et d'accueil du public sur les ENS qu'il a en charge.

Ayant pris connaissance d'EMAS pour la première fois en 2008, lors d'un atelier Eurosite en Finlande, Eden 62 a choisi de se tourner vers cet enregistrement car il bénéficie d'un suivi à long terme (renouvellement des audits et de l'enregistrement tous les 3 ans), d'une transparence et d'une reconnaissance européenne.

Pour mieux connaître EMAS, des représentants d'Eden 62 sont allés à la rencontre de la seule structure en France gestionnaire d'un espace naturel qui possédait la certification EMAS, le Marais du Vigueirat. C'est à l'issue de cette rencontre qu'Eden 62 a débuté la procédure pour obtenir l'enregistrement EMAS.

La mise en place d'EMAS implique aussi bien un investissement humain que financier.

Une personne a été désignée à Eden pour travailler sur la mise en place d'EMAS (représente environ l'équivalent d'un mi-temps voire d'un quart temps en fonction des périodes). Un bureau d'études l'a formée pendant deux ans pour la familiariser avec EMAS, connaître la technique d'audit et l'aider dans la rédaction des documents. Deux autres personnes ont également été formées à la technique d'audit.

Au-delà des charges de personnel que cela implique, l'enregistrement EMAS a engendré des coûts en terme d'investissement pour :

- des formations suivies par les personnes en charge d'appliquer EMAS dans la structure (coût estimé : 13 200 euros HT). Pour ces formations, les moyens ont été mutualisés avec le Conservatoire des Espaces

Naturels afin de diminuer les coûts.

- de la communication vers l'extérieur (brochure, mise à disposition de la déclaration environnementale...),
- du temps passé par le personnel à fournir les informations nécessaires à la mise en place d'EMAS,
- l'intervention d'un vérificateur externe pour obtenir la certification EMAS (6,25 jours d'audit en 2012 soit un coût de 6 781 euros HT). Ce coût varie en fonction de la taille de la structure, du nombre de sites à visiter...

À cela s'ajoutent les coûts relatifs à la mise en place des actions qui s'inscrivent dans la démarche. Les dépenses sont cependant variables en fonction de la taille de la structure et de la nature des actions mises en place.

Il aura fallu environ 2 ans pour qu'Eden 62 soit enregistré EMAS. Son enregistrement est valable trois ans. Afin de le conserver, la déclaration environnementale devra régulièrement être réactualisée. Eden 62 sera ainsi soumis à des audits de suivi tous les deux ans qui seront réalisés par le vérificateur EMAS. Un audit de renouvellement aura lieu en 2015 pour réattribuer l'enregistrement.

L'analyse environnementale établie par Eden 62 a permis de renseigner le programme d'amélioration des performances. Ainsi 9 domaines d'intervention ont été identifiés :

- conformité administrative
- maîtrise des consommations d'énergie
- maîtrise des consommations d'eau
- limitation des risques de pollution des eaux
- réduction de la production de déchets
- traitement des déchets
- limitation de la pollution des sols
- limitation de la pollution globale
- amélioration des performances environnementales
- communication interne
- communication externe

et 79 actions, découlant de ces neuf domaines, seront à mener en partie ou en totalité sur les trois prochaines années.

Figure 3 : panneaux en « inclusion » composés de différentes couches de papier kraft imprégnées de résine végétale.



► POURQUOI ET COMMENT METTRE EN PLACE EMAS À EDEN 62 ?

Quelques exemples d'actions mises en place à Eden 62 pour répondre aux objectifs d'EMAS

Recueil réglementaire

Une des conditions pour obtenir l'enregistrement EMAS est le respect de la conformité législative. La recherche et la compréhension des nombreux textes auxquels Eden 62 est soumis nécessitent des connaissances juridiques poussées. Eden 62 a donc fait le choix de sous-traiter la réalisation du recueil réglementaire par un bureau d'études qualifié. Une fois ce document réalisé, il a fallu vérifier l'ensemble des textes et leurs conformités vis-à-vis du recueil. Dans les cas de non conformité, Eden 62 a mis en place des actions correctives afin d'être en accord avec l'ensemble des textes réglementaires. Ce recueil est mis à jour régulièrement par une veille réglementaire annuelle réalisée par le même bureau d'études afin d'identifier les nouveaux textes ou leurs modifications auxquelles la structure est assujettie.

Pompes de prairies

Dans le cadre de la mesure de maîtrise de la consommation d'eau, des pompes de prairie ont été installées. Certains sites se sont vus dotés de pompes de prairies comme sur l'ENS d'Étaing par exemple où deux pompes ont été installées. Cela permet, d'une part, de limiter les trajets en véhicules motorisés pour remplir quotidiennement les différents abreuvoirs et d'autre part, d'éviter les déperditions d'eau causées par l'évaporation. En effet, la pompe de prairie permet d'alimenter en eau les animaux de façon autonome tout en distribuant la juste ration à l'animal, et éviter ainsi l'évaporation.

Tri sélectif

Après une campagne de recensement de l'ensemble des déchets sur les différents secteurs, Eden 62 a mis en place, avec l'appui des collectivités concernées, une collecte sélective de l'ensemble des déchets. Chaque secteur s'est vu doter des différents containers nécessaires à cette collecte. Des contacts ont aussi été pris avec des entreprises spécialisées dans la collecte des déchets spéciaux (pneumatiques usagés, produits chimiques...) afin d'intervenir rapidement et de manière adaptée à la gestion de ces déchets qui ne sont pas courant à la structure.

Installation d'une station GNV et de panneaux solaires

La maîtrise des énergies a pour but de limiter la production des gaz à effet de serre. Cela se traduit par une maîtrise des consommations d'électricité, de gaz, de fioul et de carburant. Le recours à une énergie alternative comme le GNV s'impose naturellement. En effet, l'installation du GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) s'est avérée être la solution la mieux adaptée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la structure. En effet il fallait trouver un carburant capable d'offrir au moins 200 Km d'autonomie (distance, aller-retour, la plus longue entre le siège social d'Eden 62 et l'ENS le plus éloigné). La construction de la station d'alimentation en gaz naturel a été réalisée en tenant compte des nuisances potentielles. Ainsi, le revêtement

au sol choisi est un revêtement en enrobé végétal de type végécol (matériau respectueux de l'environnement, issu de ressources agricoles renouvelables).

En parallèle, il a été décidé d'installer des panneaux solaires pour compenser l'utilisation d'électricité par les compresseurs alimentant la station. 50 m² ont donc été mis en place au siège social d'Eden 62 en 2012.

Figure 4 : premiers bilans de la station GNV

	Nbre de véhicules	Nbre de kilomètres parcourus	Réduction des émissions de CO2 (calculé basé sur les émissions de CO2 des véhicules gazoils et GNV « du puit à la roue », d'après l'institut français du pétrole) et économies réalisées
2010	5 véhicules	56 619 Km	soit 3,1T de CO2 de moins et 1 900 € d'économie
2011	12 véhicules	158 815 Km	soit 8,7T de CO2 de moins et 5 500 € d'économie
2012	15 véhicules	215 500 Km	soit 12 T de CO2 de moins et 7 500 € d'économie (au 01.09.2012)
Total	15 véhicules	430 434 Km	soit 23,8 Tonnes de CO2 de moins et 14 900 € d'économie



Figure 5 : Station GNV et véhicule roulant au gaz



Figure 6 : Installation de panneaux solaires au siège social d'Eden 62

Mise aux normes des ateliers

Afin d'exercer au mieux ses missions, Eden 62 occupe plusieurs locaux : bâtiment administratif, ateliers ou garages. Les ateliers sont occupés par les gardes nature départementaux ou l'équipe aménagement, et servent aussi bien de bureau, d'atelier de travail (pour le bois par exemple) ou de lieu de stockage de matériel. Certains produits nécessitent des conditions de stockage particulières (carburants, huiles...) Ainsi, depuis 2010, 6 ateliers (sur les 17 dont dispose Eden 62) ont été mis aux normes. Des dispositifs de rétention ont été mis en place pour stocker ces

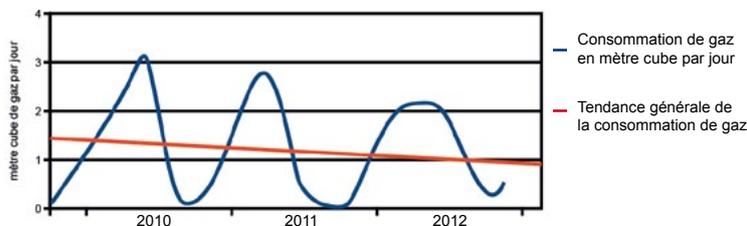


POURQUOI ET COMMENT METTRE EN PLACE EMAS À EDEN 62 ?

produits et limiter les risques de déversements accidentels. Une notice explicative a été éditée à destination des gardes nature pour faciliter la mise aux normes des autres ateliers, et expliciter les diverses règles de stockage.

La communication interne outil indispensable à la sensibilisation et à la responsabilisation du personnel

La diffusion de documents et la mise en place d'un journal interne ont permis de sensibiliser le personnel d'Eden 62. Les agents ont été informés des avancées et des premiers résultats obtenus liés à EMAS. Les employés se sont sentis impliqués dans la démarche, et ont d'eux-mêmes adapté leurs habitudes pour répondre aux objectifs de la démarche. Ainsi depuis 2010, Eden 62 a pu constater que ses consommations d'énergie (électricité, gaz) et d'eau, au sein du siège social, ont baissé. Pour exemple, la consommation de gaz de la structure a baissé de 2,8 % entre 2010 et 2011 et de 4 % entre 2011 et 2012.



Utilisation de matériaux durables pour la signalétique et de bois local pour les aménagements des Espaces Naturels

Dans le cadre de la réalisation des aménagements des ENS du Pas-de-Calais, Eden 62 s'est lancé dans une démarche

de développement durable. Ainsi il a créé, par le biais d'une équipe d'insertion, un service dédié à l'aménagement de ces espaces. Le but est de réaliser des aménagements le moins impactant possible pour l'environnement tout en participant à l'insertion de personnes en difficulté sociale. Sa volonté d'aménager ses sites de manière écologique l'a conduit à utiliser du bois de chêne de pays (bois naturellement classe IV résistant à une immersion prolongée dans l'eau) provenant pour partie des travaux de gestion opérés sur ses sites. Lorsque cela est possible, le débardage de ce bois se fait à cheval.

La signalétique présente sur ces sites est également réalisée dans l'esprit du développement durable. En effet, le fléchage directionnel est lui aussi réalisé en chêne. Les différents panneaux (panneaux institutionnels, d'accueil, d'interprétation...) sont en « inclusion » (panneaux composés de différentes couches de papier kraft imprégnées de résine végétale).



Figure 7 : Utilisation de bois de chêne pour aménager les ENS.

EMAS est un système de management environnemental et d'audit qui s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable. Il permet aux structures soucieuses de l'environnement d'améliorer en continu leurs performances dans ce domaine et de limiter les effets néfastes de leurs activités. La validation de la procédure par un vérificateur EMAS et l'obligation de résultats rendent la démarche d'autant plus crédible.

Encouragé par la volonté des élus du département, Eden 62 s'est tourné vers EMAS pour diminuer l'impact de ses activités. Cela a nécessité une implication forte du personnel ainsi que des moyens humains et financiers pour mettre en oeuvre des actions répondant aux objectifs d'EMAS. L'intérêt économique, résultant des économies engendrées par l'application de certaines actions, ne doit pas être le moteur de la mise en place de cette démarche. EMAS doit avant tout être vu comme un outil permettant d'affirmer une volonté de s'engager dans une démarche de développement durable.

Bibliographie :

- ERGO P., VERCRUYSSÉ J-P., LAGAST C. (2003). Le management environnemental : «Une démarche durable pour l'environnement : LIFE et le système européen de gestion et d'audit environnemental (EMAS)». Life Focus 32 p.
- Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, Commissariat général au développement durable. EMAS, votre engagement pour l'environnement.
- REVERDY T. (2005). L'évaluation de l'engagement volontaire des entreprises en faveur de l'environnement : la trajectoire mouvementée d'une mode managériale. Revue Sociologies Pratiques, n°10, p 97-119.
- TERMOL C. (2009). EMAS ou comment intégrer l'environnement à votre management communal? La gestion différenciée, outil de la gestion écologique, présentation donnée lors du colloque sur la gestion différenciée donné à Grez-Doiceau le 20 mars 2009.
- Site Web d'EMAS : www.ec.europa.eu/environment/emas
- <http://www.pasdecalsais.fr/Developpement/Environnement/Un-Agenda-21-pour-le-Pas-de-Calais>

Notice technique d'Eden 62

Eden 62
2 rue Claude - BP 113 – 62240 DESVRES
Tél. : 03 21 32 13 74 Fax : 03 21 87 33 07
www.eden62.fr
facebook : <http://www.facebook.com/pages/Eden62/127025084032674>
Contact sur le sujet : Kevin WIMEZ.
kevin.wimez@eden62.fr
Eden 62 est présidé par M. Hervé POHER
Directeur de publication : Philippe MINNE
Crédits photos : Eden 62

